

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 03 juillet 2013, d'agréer la société de gestion suivante :

CDC Gestion

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Siège Social : 87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis.

L'International Maghreb Merchant Bank (I.M.BANK) a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 juillet 2013, pour la création d'une société de gestion, dénommé « CDC Gestion » d'un capital social de 500 000 dinars divisé en 50 000 actions de 10 dinars chacune.